



Dossier d'inscription

Cavaliers/fermiers

« Aux P'tits Bottés »

Saison 2024/2025

Chers cavaliers, chers parents,

Nous vous remercions vivement de votre confiance. Afin de réserver le jour et l'heure de votre séance, nous vous invitons à compléter et à nous retourner le contrat d'inscription accompagné du règlement de la cotisation annuel ainsi que de la formule choisi dans les meilleurs délais. Pour une meilleure information et pour répondre aux dispositions règlementaires, vous trouverez également les conditions générales de vente, ainsi que le règlement intérieur dans ce dossier. Afin d'améliorer les services merci de répondre à l'enquête de satisfaction jointe.

L'inscription aux P'tits bottés sous entend l'adhésion aux valeurs portés par celles-ci de convivialité, de respect de l'animal et de son environnement, les conditions de bien être animal doivent être comprise et acceptez. La pratique de l'équitation ce fait dans le respect des autres et l'écoute mutuel. Ses valeurs impliquent des conséquences parfois inconfortables pour l'humain « consommateur » mais ne peuvent en aucun cas remettre en question le bien-être de l'animal. Le paiement d'une prestation n'autorise en rien la modification de ses valeurs. Comme pour tout être vivant, les performances et motivations ne sont pas linéaires et impérissables. Le moniteur est responsable de la sécurité de ses cavaliers par l'obligation de moyens et non de résultats, ses consignes et conseils doivent être respectés au mieux.

Conditions Générales de Vente

1. Inscription

L'inscription n'est effective qu'à la réception :

-du **dossier d'inscription** complet, accompagné du règlement par 3 chèques a l'ordre de « **SCEA AUX PTITS BOTTES** » :

-du règlement de la **cotisation annuelle** de 60 euros/foyer (adhésion de septembre a septembre)

-du règlement de la **licence FFE CLUB** (25euros/mineur ; 36euros/majeurs), obligatoire pour tout cavalier a partir de 2 ans. (Fédération française d'équitation)

-du règlement de la **carte 10 heures/forfaits** aux tarifs suivants :

- Carte 10h nominative de 180€ valable 6 mois maximum (aucune rallonge ne sera effectuer !!)
- Carte 10h de 150€ pour les propriétaires valable 6 mois.
- **forfait mensuel** au choix :
 - **HEBDO** 1 pack rentrée + cotisation + 2h collective/semaine - 114€/mois réglé le 10 de chaque mois de septembre a juin inclus (10 mois)
 - **QUINTAINE** 1 pack rentrée + cotisation + 2h collective/ tous les quinze jours - 57€/mois réglé le 10 de chaque mois de septembre a juin inclus (10 mois). (Planning des dates prédéfini et fourni a l'inscription en annexes)
 - **PRIVILEGE** 1 pack rentrée + cotisation + 2h collective/semaine + 1h30 de cours particuliers/mois - 154€/mois réglé le 10 de chaque mois de septembre a juin inclus (10 mois)

- règlement a la séance supplémentaire : 25€/heure.

- **Demi-pension** sous contrat (mineurs accompagnés)

Cheval : 100€/mois, 3h/semaine libre + 1h cours collectif/mois, galop3 mini.

Poney : 10€/mois, 3h/semaine libre, galop 2 mini.

La cotisation annuelle est valable, uniquement, pour l'année scolaire en cours. Le tarif est valable par foyer. Aucun prorata ne sera possible pour inscriptions en cours d'année.

Pour les cartes, le cavalier doit réserver sa place chaque semaine ou au minimum **48 heures** avant le jour de sa/ses séances par **envoie d'un mail a l'adresse suivante auxptitsbottes22@gmail.com** sous réserve des places disponibles. S'il n'y a plus de place un autre créneau peut lui être proposé.

Les cours sont assurés tous les **jours fériés** et pendant les **vacances scolaires** excepté les vacances de Noël (fermeture annuel) et estivale (juillet/août). Il est possible d'utiliser la carte pour les stages, cours particuliers et balades au prorata du prix.

Les **séances effectuées sont dû** ! Les cartes non renouveler à temps seront décompté sur la prochaine carte et facturer par mail. En cas de non paiement, une procédure légale pourra être entamée. Les séances doivent être réglées au plus tard le jour de la séance. **Aucun cheval/poney ne sera disponible gratuitement.**

Les séances peuvent exceptionnellement être perturbé par des conditions météo défavorables, des imprévus ou événements exceptionnel, afin de partager au mieux ses imprévus un groupe privé facebook, « **adhérents aux p'tits bottés** » a été créée. Les séances sont maintenues autant que possibles et peuvent être adapté sur la tare pour le confort de tous (hippologie, soins, théorie des galops...) ce sont malgré tous de vrai séance de transmission de connaissances et savoir faire.

Une **réunion Pédagogique** est organisée tous les ans en début d'année scolaire, où tous les adhérents sont conviés pour un bilan des activités en cours ou passées, mise en place du calendrier des événements de l'année, diffusion des projets de groupe et du projet phare collectif (spectacle) ainsi qu'un pot de l'amitié permettant de se rencontrer. Cette année elle se tiendra le samedi 19 octobre à 18h30. En annexe vous trouverez le projet pédagogique de la structure.

Un **spectacle de fin d'année** est organiser chaque année au mois de juillet, il permet aux cavaliers et adhérents de faire démonstrations de leurs acquis dans le partage et la bonne humeur. Des réunions de préparations sont organiser a partir du mois de Mars afin d'organiser au mieux cette événement conséquent. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenus pour la fabrication des costumes, décors et tenus de l'évènement, ne se limitant pas aux pratiquants mais élargie a leurs familles. Les après-midi de répétitions proposée la semaine précédente sont comptabilisés comme une séance standard.

Des **challenges internes** sont organisés à chaque changement de saison afin de permettre aux adhérents de se retrouver et partager des activités communes. La participation pour les adhérents est de 15€/tour. L'inscription se fait a minima 1 semaine avant l'évènement.

Les **compétitions Officiels** sont ouvertes aux cavaliers adhérents à partir du galop 2 sur inscriptions à minima une semaine avant la compétition. Le règlement doit être fait à la réservation, aucune avance ne sera faite. Le tarif dépend de l'épreuve et des frais kilométriques.

LES « SEANCES ESSAIS » ce font en cours particuliers ou sur des stages lors des vacances scolaire afin de ne pas perturbé la progression annuel des cavaliers hebdomadaires.

2. Rattrapage des séances

Les séances non effectuées peuvent éventuellement être récupérées sur un autre créneau la semaine précédente ou suivante de l'absence, sous réserve des places disponibles et à la condition d'en avoir informé préalablement le moniteur/animateur dans un délai d'une semaine précédant l'absence.

Les cartes 10 heures sont **nominatives et non remboursables**, elles sont valables à partir de leur validation et pendant 6 mois maxi, aucune modification ne sera apportés et dans aucun cas. Afin d'assurer la gestion des chevaux et l'organisation de la structure, la présence au cours doit être communiqué au minimum 48 heures à l'avance par, faute de quoi la séance sera refusé. Sous réserve de places disponible.

Le forfait mensuel est **nominatif et non remboursable**, le cavalier s'engage à venir chaque semaine et toute l'année. En cas d'incapacité, de maladies, blessures empêchant la pratique hebdomadaire, un justificatif ou certificat médical vous sera demandé si vous souhaitez récupérer votre séance, aucun remboursement ne sera effectué. Le nombre de chevaux présents et entretenue a l'année ainsi que le temps de travail de chaque cheval est défini par votre inscription en début d'année. Ce contrat lie le cavalier et la structure de septembre à juin avec obligation de règlement de votre part et de prestations de la notre. Votre place est assurée toute l'année sur l'horaire et le jour choisi en début d'année via le dossier.

3. Tarifs

Les prix des prestations proposées par la ferme équestre et pédagogique sont affichés à l'accueil, ainsi que sur la page internet et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de la facturation. Ces tarifs sont révisés chaque année en fonction des augmentations de charges et de la conjoncture. Le cavalier/fermier, se verra remettre une facture correspondante par mail à chaque prestation réalisée par mail sur simple demande. Les cartes sont nominatives et valable a compté de l'achat jusqu'au 31 aout suivant.

Les tarifs ne sont pas négociables et comprennent : l'accès aux installations et leurs entretiens, la gestion administrative et la publicité local, l'achat et les soins des animaux à l'année jusqu'à leurs fin de vie, l'achat et l'entretien du matériel pédagogique, les investissements en vue d'améliorations des structures, les assurances et charges fixes, les salaires des encadrant diplômées et leurs formations régulière.

Les moyens de paiements accordés par l'état (pass sport) sont acceptés sous conditions de fournir les justificatifs à minima 2 semaines avant la date butoir inscrite sur ces moyens de paiement afin d'assurer leurs prise en charge.

4. Modalités de paiement

a) Délai d'inscription et de paiement.

La priorité aux « habitués » pour les Dépôt des dossiers complet est donnée du 1^{er} mai jusqu'au 5 septembre, (mode de paiement choisi et inclus dans le dossier.) ensuite les « primo-adhérents » entre en courses pour les réservations des créneaux hebdomadaire. Un maximum de 6 cavaliers par séance est accepté.

La réservation est effective après le dépôt du règlement et sous réserve des places disponibles. Le règlement de l'inscription est encaissé le 1^{er} jour de la rentrée de septembre.

Pour les balades, randonnées et animations, les arrhes ne sont pas remboursables en cas d'annulation de l'inscription de votre fait. Dans le cas d'une annulation de notre fait nous nous engageons à régler une somme du montant des arrhes versés.

b) Remboursement

L'inscription à la ferme est annuelle ; les cavaliers/fermiers s'engagent pour la durée de la prestation. Les tarifs des cotisations annuels sont forfaitaires et ne donnent lieu à aucune réduction de prix, remboursement ou dédommagement quelconque total ou partiel, par la ferme aux p'tits bottés et ceci, quelle que soit la raison ou la cause (notamment désistement, maladie, accident, exclusion...) de la non utilisation totale ou partielle du nombre de séances maximales prévues pour ce type d'abonnement. En outre, l'éventuel échéancier de paiement accordé au client (notamment en cas de paiement par chèques) ne fait pas obstacle à ces règles.

Les cartes commencées sont remises **a zéro au 31 août de chaque année**, quelque soit le montant.

c) Modes de règlements.

PASS SPORT (fourni avant fin octobre obligatoirement)

Espèces

Chèques (Arrhes de réservation ou totalité du règlement),

Veillez indiquer le nom et prénom du cavalier au dos du chèque,

Virements : RIB

SCEA AUX PTITS BOTTES 118 la moinerie 22630 LES CHAMPS GERAUX

FR76 1220 6042 0056 0214 9703 263 AGRIFRPP822

Veillez indiquer le nom prénom du cavalier concerné ainsi que la prestation réglé.

Echéancier : Le 1^{er} règlement est encaissé avant le 10 septembre, les autres prélèvements ou encaissements de chèques datés se font au 10 de chaque mois. Maxi 3 chèques.

5. Assurance

La ferme Aux P'tits Bottés est garanti par une assurance « Responsabilité civile professionnel » souscrite auprès du cabinet EQUI#GENERALI de CAEN., assureur de la Fédération Française d'Equitation. L'attestation correspondante est affichée au tableau d'information légale à l'accueil. Pour les cavaliers titulaires de la licence fédérale de pratiquant, les garanties attachées à la licence, les conditions générales et particulières ainsi que les modalités de déclaration d'accident sont affichées à l'accueil ou consultables sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur www.generalif.fr. Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

La licence FFE est obligatoire pour tous les pratiquants cavaliers et est à prendre à l'inscription (septembre) auprès du moniteur (tarifs affichés à l'entrée)

La licence FFE annuel est valable de septembre à décembre n+1. Elle peut donc être reprise en janvier sur votre demande a condition d'y penser...

La licence verte offre une couverture de 30 jours (pour les vacances).

Pour les fermiers, une assurance individuelle est vivement conseillée. (Certificat remis a l'inscription)

6. Licence FFE – Certificat médical

La licence fédérale de pratiquant n'est pas incluse dans les prestations de la ferme. Elle permet de valider les examens fédéraux, de bénéficier de réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs, de recevoir le mail cavalier FFE et de disposer d'un accès privilégié sur le site de la FFE www.ffe.com, ainsi que de bénéficier d'une assurance individuel durant la pratique de l'équitation a pied comme a cheval.

La licence FFE à jour est obligatoire pour tous lors de l'inscription aux séances d'équitation.

Certificat Médical (cavaliers compétiteurs uniquement)

En signant le contrat d'inscription le cavalier/fermier ou son représentant légal atteste avoir recueilli un avis médical favorable, ne présentant aucune contre-indication à la pratique de l'équitation et des sports d'extérieurs.

Pour la pratique en compétition, un certificat médical de moins de 3 mois est demandé à la validation de la licence FFE afin de valider la prise de la licence « compétiteur » pour l'année en cours. Chaque cavalier devra le faire validé via son compte FFE avant toute compétition. Le règlement de l'engagement en compétition doit être fait 7 jours avant la date butoir d'engagement pour validation de celui-ci.

Les tarifs de la licence sont imposés par la fédération française d'équitation et lui reviennent. La licence CLUB mineurs est a 25 euros/ an et la licence majeur est a 36 euros/an.



7. Protection des données personnelles

Lors de l'inscription, la ferme Aux P'tits Bottés recueille les données uniquement nécessaires à l'inscription administratives des adhérents. Ces données sont regroupées dans un fichier informatique protégé « KAVALOG ». Seuls les personnels habilités, service comptable et enseignants, peuvent y accéder. Ces données sont conservées uniquement le temps de l'adhésion du cavalier. La ferme Aux P'tits Bottés s'engage à ne pas en faire commerce. Une autorisation d'utilisation des données vous est demandé au préalable afin de pouvoir vous envoyer vos factures/relances, bilans de cartes, programme de manifestations, des offres promotionnels ou informations relative a la ferme « aux p'tits bottés »(cf page jointe « autorisations » du dossier d'inscription)

8. Droit à l'image

Le cavalier/fermier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par la ferme. Toute personne acceptant la captation cède au centre le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du centre sur son site internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer la direction par écrit.(CF page jointe « autorisations »)

9. Règlement intérieur.

Le cavalier/fermier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter le règlement intérieur applicable au sein de la ferme Aux P'tits Bottés et annexé au présent contrat. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l'exclusion sans remboursement ni delais.

Règlement intérieur

Le présent document a pour objet de définir les règles de bon fonctionnement de l'établissement. Il s'applique à tous : personnel, cavaliers/fermier et tout public fréquentant l'établissement.

a) SECURITE

L'accès des véhicules est interdit dans l'enceinte de l'établissement, sauf autorisation des membres du personnel de l'établissement. Le parking n'est pas sous surveillance tous vols ou dégradations est sous la responsabilité du propriétaire du véhicule, le code de la route si applique comme sur la voie publique.

Il est interdit :

- de fumer et vapoter hors du coin fumeur (barrière du parking)
- de pénétrer avec un chien non tenu en laisse sans autorisation. Les chiens doivent être éduqués, vacciné et vermifuger. La structure détourne toutes responsabilités sur les événements qui pourront se produire sur la structure. Les chiens appartenant à la structure sont prioritaires sur les chiens extérieurs dans tous les cas.
- D'avoir un comportement ou des agissements susceptibles de perturber ou d'effrayer les chevaux, poneys, animaux (exemple : chiens, jeux de balles, trottinette, ou autres trop près des terrains d'évolution). Les personnes sont conscientes que le venu sur une ferme engendre la présence d'animaux sur le site. Aucuns comportements agressifs physiquement ou verbalement envers les animaux ne seront tolérés.
- D'attacher un cheval, un poney ou animal à un arbre ou une barrière en bois/clôture/lice, grillage.... Autre que les espaces dédiés à l'attache.
- De donner à manger aux animaux sans l'autorisation d'un personnel habilité. La distribution d'aliments céréaliers est formellement interdite aux animaux (pain, céréales, friandises aux céréales). Un conteneurs vert est a disposition pour les dons.
- de laisser un cheval attaché ou en liberté sans surveillance.

Chacun doit veiller au respect des plantations, à la propreté générale des lieux et rangements de l'équipement équestres (sanitaires, poubelles, pelles à crottins à dispositions). En cas de détections de problèmes merci d'en informer la direction.

Les véhicules utilisés pour les personnes à mobilité réduite sont autorisés à stationner au plus près de l'endroit souhaité sous conditions de non perturbations des activités en cours. (Près des installations équestres ou des bâtiments).

En dehors des séances, l'enfant est sous la responsabilité de ses parents ; Ceux-ci doivent venir le chercher ou assurer son retour dans les meilleurs délais. Les mineurs, avant ou après leurs activités, et dans l'attente de leurs parents, doivent rester dans

l'enceinte de la ferme et respecté le règlement intérieur. Les enfants et les parents sont invités à prendre toute disposition pour éviter les vols ou incidents éventuels tant sur le parking que dans l'enceinte du club (exemple : Téléphone, appareil photo, clés..) ; Dans tous les cas, la responsabilité de l'établissement ne pourrait être engagée.

Le port du casque à la norme européenne EN 1384 ou marquage CE (casque d'équitation acheté après 2014) est obligatoire pour tous les cavaliers et pendant toutes les activités équestres. Chaque enseignant est chargé de faire respecter cette obligation. Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de confort, chaque cavalier devrait être propriétaire de son casque et bottes. Merci d'y inscrire le nom le cas échéant.

L'utilisation de matériel équestre extérieur à la ferme est conditionnée par l'accord préalable du moniteur. Les selles, filets et accessoires apportés, autres que ceux propres aux chevaux ne sont pas autorisée sauf accord préalable du moniteur.

La direction se réserve le droit d'exclure toute personne ayant un comportement incorrect envers les autres membres du club, le personnel de l'établissement, les animaux ou qui ne respecterait pas les installations et le matériel de l'établissement. Cette exclusion ne donne droit à aucun remboursement. Les modalités de paiement sont indiquées dans les conditions générales de vente. Le règlement des activités « hors forfait annuel » (Journée d'examen, challenge, perfectionnement...) doit être effectué préalablement.

b) DEROULEMENT DES SEANCES.

Les accompagnateurs sont autorisé a restés lors des séances sous réserve de ne pas intervenir et a rester autant que possible neutre, et montrer un comportement exemplaire. Les enfants de moins de 6 ans sont obligatoirement accompagnés d'un adulte pour les séances.

Les 5 premières séances de l'année, pour tous les niveaux, sont réservées à la découverte de la structure, et l'acquisition de savoirs « éthologique » de base, cette étude comportementale de l'animal, qui est indispensable à la compréhension de celui ci ainsi qu'a une pratique en toute sécurité au cours de l'année. Base fondamentale de l'homme de cheval. Les valeurs de respects de l'animal commence par la.

Chaque cavalier/fermier est responsable de la préparation de son cheval/animal et de la propreté de son matériel. Les horaires des séances sont définis à l'inscription et doivent être respecté par tous. Les animaux sont des « êtres sensibles » ils doivent recevoir une préparation et des soins particuliers nécessaires à leurs bien-être et au bon déroulement de la séance.

Les cavaliers doivent ce présenté au minimum 10minutes avant le début de leur séance. Les retards ne seront pas acceptés.

Des filets a foin et des seaux d'eau sont a dispositions des cavaliers afin de proposer aux chevaux de quoi s'alimenté durant la préparation (ration

individuel) et a boire aux équidés. Chaque cavalier peut le remplir préalablement selon le tableau d'affichage réservé à cet effet, aucune modification de rationnement ne sera tolérée.

Le moniteur se réserve le droit de refusé la participation aux cours si ce **temps de préparation n'est pas respecté** ou si le **cavalier arrive en retard** (séance décompté). Chaque cheval a son propre matériel adapté a sa morphologie et ses caractéristiques, les cavaliers ne doivent pas en changé sauf autorisation préalable du moniteur. Le confort de l'animal est à priorisé sur l'esthétique.

Le travail d'équipe et l'entre-aide cavalières est a encourager, la pratique ne commence qu'a conditions que tout les participants soit prêt.

Le moniteur adapte la séance au niveau des cavaliers et des chevaux ainsi qu'a l'objectif recherché. Le questionnement et l'observation fait partie intégrante de l'apprentissage. L'autonomie doit être favorisée. Les cavaliers apprennent **LE CHEVAL** dans son ensemble et les séances à pieds ou d'observations font partie intégrante de ces apprentissages. Les auditeurs libre/accompagnateurs sont acceptés mais ne doivent pas intervenir (d'aucune sorte) durant la séance et resté en dehors de l'espace de pratique (sauf si demande du moniteur). Le portable est formellement interdit pendant les séances et n'y a pas sa place. Le temps d'échauffement et d'étirements font partie de la séances, l'équitation est un sport, l'hygiène de vie est un facteur déterminant a sa réussite.

La séance est limité a 6 cavaliers maximum afin de favorisé l'apprentissage et les échanges.

Après la pratique, chaque cavalier doit prendre du temps pour s'occuper de son cheval (pansage, douche, massage, vérification des blessures et soins) et le remettre au pré ou en stabulation. Aucun cheval ne doit rester à l'attache sans surveillance. L'air de préparation doit être soigneusement nettoyé et ranger après utilisation. Les équipements doit être remis a sa place et nettoyer.

Les parents se portes garants des bonnes pratiques de leurs enfants.

Les récompenses :

Les cavaliers peuvent donner une récompense alimentaire a leurs monture, elle doit se composé d'un aliment sans céréales et être adaptés a l'espèce concerné. En aucun cas, cette « récompense » ne peut être donnée « au pré » pour des questions de sécurité.

Autorisé : pommes, carottes, friandises industrielle **sans céréales**, granulés **sans céréales**, herbe...

Interdit : Pain, sucre, ...

Concernant les séances baby-poneys :

La préparation « assistée » fait partie de l'apprentissage, l'accompagnateur doit aider et encourager le cavalier à faire par lui-même et non faire « à la place de celui-ci ».

Dans ce cas précis les séances durent 1h préparation incluse, pour les 2/3 ans (30 minutes de préparation et 30 minutes de cours). L'accompagnateur est en charge de tenir le poney pendant la séance et d'aider si besoin le cavalier. Les séances sont volontairement « courtes » au vu des capacités de concentration et capacité physique limitée à cet âge.

Pour les 4/5 ans (15 minutes de préparation, 15 min d'échauffement/mise en place et 30 minutes de cours). L'accompagnateur peut, s'il le moniteur l'autorise, accompagner l'enfant lors de la séance afin d'aider dans la prise d'autonomie du cavalier.

Avant le cours, la pause pipi est fortement encouragée. Les séances sont limitées à 6 cavaliers afin de favoriser les apprentissages.

Le moniteur peut être amené à faire participer les cavaliers de façons actives à la préparation et au rangement du lieu de pratique selon l'objectif recherché.

Les séances de « baby-poney » ne sont en aucun cas des séances d'équitation. Chaque séance est organisée afin de permettre à l'enfant de travailler sa motricité, ses capacités proprioceptives, sa mémoire et sa confiance. L'apprentissage de l'équitation ne se fera qu'à partir de 6 ans pour des raisons logiques de croissance et capacités cognitives. La régularité et l'investissement des parents est une valeur déterminante dans la progression de l'enfant.

Les séances animations pédagogique :

Le fermier se présente 5 min avant le début de la séance dans une tenue adéquate (bottes). Il aide à la préparation et mise en place de la séance dans un esprit de camaraderie. Après la séance, le rangement et nettoyage de l'air de pratique est de mise pour tous.

En cas de conditions météo compliqué :

Les séances sont automatiquement annulées lors de « vigilances » oranges et rouge vent/pluie/tempête/gel/ inondations afin d'assurer la sécurité de tous.

Lors de pluie et vent de faible intensité les séances sont maintenues et peuvent être adaptées aux besoins de connaissances pour le passage des galops (soins, théorie, éthologie, hippologie, pratique à pied...). Ce sont de vraies séances permettant l'évolution du cavalier.

Un groupe de discussions AUX PTITS BOTTES est créé sur facebook afin de faciliter la diffusion des informations urgentes sur l'actualité de la ferme, vous êtes invité à vous y inscrire. La diffusion cas par cas est impossible.

Tenue du cavalier :

La tenue des cavaliers doit être adaptée aux conditions météo et confortables.

Printemps/été : pantalon et chaussures fermés.

Automne : bottes et veste imperméable.

Hiver : les 3 couches (veste chaude et imperméable, pull d'hiver et tee-shirt de ski), bottes avec semelle en laine, pantalon imperméable, chaussettes de ski, gants, bonnet à minima. Pensé aux chaufferettes dans les poches ! N'hésitez pas à vous fournir dans le matériel de sport d'hiver...type ski c'est idéal !

« Il n'y a pas de mauvais temps, seulement de mauvais équipements... »

c) LES LOCAUX ET INFRASTRUCTURES.

Les locaux sont entretenus régulièrement mais les adhérents s'engagent à le maintenir propre et agréable. Les locaux sont à dispositions de tous les adhérents qui s'engagent à y faire perdurer une ambiance conviviale et sereine propice à l'apprentissage, au bien-être et à la joie de vivre. L'esprit de camaraderie y est encouragé. Aucun débordement ne sera toléré. Tout conflit doit être réglé entre les partis concerné et le gérant de l'établissement sur un temps réservé. Tout produits utilisé doit être remplacé par les utilisateurs (café, thé, sucre,) dans un esprit de solidarité.

Leurs conditions d'accès est réglementé par l'état sous les conditions « Erp pleine air » de 5 eme catégorie selon les conditions sanitaire en vigueurs.

10. Liste des pièces administratives à fournir.

- Certificat médical de non contre indication à la pratique de l'équitation en compétition de moins de 3 mois pour les compétiteurs uniquement(a partir de 12 ans)
- Fiche de renseignements remplis.
- Enquêtes de satisfaction.
- Règlements intérieur lu, paraphé et signé par le cavalier **et** le responsable légal.
- Règlement de la cotisation annuel et de la prestation demandé.

Pour les parents séparé, merci de proposé une adresse mail commune afin de ne pas créer de quiproquo, la structure ne sert pas d'intermédiaire dans la gestion de vos enfants et de leurs activités extrascolaire.

PHOTO

Adhérent en 2024/2025

Date de dépôt :

Contrat d'inscription pour :

Nom :

Prénom :

Sexe : F H 0

Date de naissance :/...../.....

Séance année précédente : Jour Horaire :

Niveau équestre :

DEBUTANT/ INTERMEDIAIRE/ CONFIRMER

Galops fédéraux validé :

N° licence FFE 2023: Licence 2024 à prendre ? : oui non

Vœux de séance pour cette année (sous réserve des places disponibles)

Mercredih.....

Vendredih.....

Samedih.....

Choix d'un cheval référent :

Formule : pension enseignement

Fonctionnement :

Carte 10h

OU

FORFAITS : hebdomadaire quinzaine privilège

Objectif(s) personnel recherché(s)/motivations

.....
.....

RENSEIGNEMENT CAVALIER/ RENSEIGNEMENT PARENTS /TIERS-PAYANT

NOM et PRENOM du responsable légal /FACTURATION :

.....

Date de naissance :

@mail:

.....

Adresse :

CP, ville.....

Téléphone :

Portable 1 : Portable 2 :

Profession(s) (Facultatif)

.....

Comment avez-vous connu la ferme Aux P'tits Bottés?

.....

En cas d'urgence / Personne à prévenir :

Nom.....

Téléphone.....

Adresse :

Problématique(s) de santé particulière :

.....
.....

Règlements à l'inscription :

Virements chèques espèces

CONTRAT D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) Mme / Mr
parent, tuteur de l'enfant.....

Déclare

« Avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du règlement intérieur de la ferme Aux P'tits Bottés, et m'engage à m'y conformer »

« Avoir été informé des risques encourus inhérente à la pratique de l'équitation»

« Avoir pris une assurance individuel pour la pratique de l'équitation, certificat à l'appui fourni tout les ans » ou « prendre une licence FFE annuel ».

«Pour moi-même ou pour mon enfant avoir recueilli un avis médical favorable ne présentant aucune Contre-indication à la pratique de l'équitation.»

« Autorisé la ferme Aux P'tits Bottés à utiliser les images (photo, vidéo) de mon enfant pour illustrer les outils de communication du centre (site internet, pages Facebook et Instagram, prospectus, presse, projection publique...) »

OUI

NON

« Autorisé la ferme Aux P'tits Bottés et ses représentants, à prendre toutes mesures indispensables que nécessiterait l'état de santé de mon enfant et suivant l'urgence et la gravité de son état à faire transporter (SAMU/POMPIERS) mon enfants a l'hôpital. »

OUI

NON

« Autorisé la ferme Aux P'tits Bottés a utilisé les informations transmise dans le dossier d'inscription a des fin commerciale (événements, stages,...) »

OUI

NON

« être en accord avec les valeurs portés de respect de l'environnement et de bien-être animal »

« S'engage a réglé les séances d'équitation dans les meilleurs délais »

Pour les propriétaires de chevaux :

« Déclare avoir souscrit une assurance individuel pour mon équidé et en fournit l'attestation tout les ans »

A, le...../...../.....

EN DEUX ORIGINAUX

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

CONTRAT D'INSCRIPTION



Je soussigné(e) Mme / Mr

parent, tuteur de l'enfant

.....

Déclare

« Avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du règlement intérieur de la ferme Aux P'tits Bottés, et m'engage à m'y conformer »

« Avoir été informé des risques encourus inhérente à la pratique de l'équitation»

« Avoir pris une assurance individuel pour la pratique de l'équitation, certificat à l'appui fourni tout les ans » ou « prendre une licence FFE annuel ».

«Pour moi-même ou pour mon enfant avoir recueilli un avis médical favorable ne présentant aucune Contre-indication à la pratique de l'équitation.»

« Autorisé la ferme Aux P'tits Bottés à utiliser les images (photo, vidéo) de mon enfant pour illustrer les outils de communication du centre (site internet, pages Facebook et Instagram, prospectus, presse, projection publique...) »

OUI

O NON

« Autorisé la ferme Aux P'tits Bottés et ses représentants, à prendre toutes mesures indispensables que nécessiterait l'état de santé de mon enfant et suivant l'urgence et la gravité de son état à faire transporter (SAMU/POMPIERS) mon enfants a l'hôpital. »

O OUI

O NON

« Autorisé la ferme Aux P'tits Bottés a utilisé les informations transmise dans le dossier d'inscription a des fin commerciale (événements, stages,...) »

O OUI

O NON

« S'engage a réglé les séances d'équitation dans les meilleurs délais »

Pour les propriétaires de chevaux :

« Déclare avoir souscrit une assurance individuel pour mon équidé et en fournit l'attestation tout les ans »




A, le...../...../.....

EN DEUX ORIGINAUX

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Enquête de satisfaction

Date :

			
INFRASTRUCTURES			
ACCEUIL			
ENSEIGNEMENT			
CAVALERIE			
ANIMAUX			
MATERIELS			
CIRCUITS			
COMPETITIONS			
ANIMATIONS			
POTAGER			
BOUTIQUE			
HEBERGEMENT			

REMARQUE:



TARIFS 2024-2025

COTISATION ANNUELLE (obligatoire pour adhérent)		
AUX PTITS BOTTES	ADHESION	60€/FOYER
LICENCE ANNUEL FFE (obligatoire pour les adhérents)		
CLUB MINEURS	ANNEE	25€
CLUB MAJEURS	ANNEE	35€
AMATEUR MAJEUR	ANNEE	80€
COURS EQUITATION (adhérents)		
CARTE 10 HEURES	VALABLE 6 MOIS	180€
CARTE PROPRIETAIRES	VALABLE 6 MOIS	150€
COURS PARTICULIERS	1H30	50€
Forfait mensuel	2h/semaine	125€/mois
Forfait quinzaine	2h/ tout les quinze jours	66€/mois
EQUITATION DE PASSAGE (ponctuel)		
Baby-poney découverte	1h	25€
Cours particuliers duo ou propriétaires	1h30	40€
COURS PARTICULIERS	1H30	60€
LOCATION DES INFRASTRUCTURES	1H individuel	10€
GOUTER D'ANNIVERSAIRE	2H (dimanche) mini 6 enfants	20€/pers
ATELIERS		
SOIGNEURS	1H	5€
Ponys	45min	25€
Eveil-poney	30min	12€
PENSION EQUINE		
CHEVAL EQUI-PISTES	MENSUEL	250€
PONEY EQUI-PISTES	MENSUEL	150€
DEMI-PENSION cheval 3h/sem	MENSUEL	100€
STAGES		
CHEVAL	3HEURES	50€
CHEVAL	JOURNEE	80€
CHEVAL	SEMAINE 4 JOURS	300€
PONEY	3HEURES	40€
PONEY	JOURNEE	60€
PONEY	SEMAINE 4 JOURS	200€
FERME	3HEURES	30€
FERME	JOURNEE	50€
BALADES		
PONEY SHETYS	1H	25€
CHEVAL BUCOLIQUE	1H30	35€
CHEVAL VALLEE	1H30	45€
CHEVAL SPORTIVE	2H30	60€
CHEVAL BAIGNADE	4H	70€
nocturne	1h30	60€

Apéro	4h	70€
RANDONNEES ADHERENTS -10%		
CHEVAL	1 JOURNEE 9h/17h	100€ (hors repas)
CHEVAL	2 JOURS/1 NUIT étoile	250€ (repas inclus)
NUITEE	BIVOUAC EN TIPIS	30€ (petit-déj inclus)
propriétaires	randonnées	70€/jour
BOUTIQUE	SAC COTON	10€
	VESTES	50€
	CHAUSETTES	12€
	CASQUETTES	14€

2024/2025

Calendrier des séances forfait «Quintaine»

Groupe B

Rentrée

Fermeture annuel

Vacances scolaire zone B

66€/mois

Challenges internes et fêtes à la ferme

Réunion pédagogique/pot de l'amitié adhérents

mois	Numéro de semaine	Dates
septembre	39	23/09/24 au 29/09/24
octobre	41	07/10 au 13/10
	43	(reunion 20/10) 21/10 au 27/10 (halloween)
novembre	45	04/11 au 10/11
	47	18/11 au 24/11
décembre	49	02/12 au 08/12
	51	(Noel) 16/12 au 22/12

PORTES OUVERTES 15/09/24

Semaine 52 du 23/12 au 29/12

Semaine 2 du 06/01/25 au 12/01/25

février	5	27/02/25 au 02/02/25
	7	10/02 au 16/02
	9	24/02 au 02/03
mars	11	10/03 au 16/03 (carnaval)
	13	24/03 au 30/03
avril	15	07/04 au 13/04
	17	21/04 au 27/04
Mai (Ré-inscriptions)	19	(rallye du muguet) 05/05 au 11/05(open)
	21	19/05 au 25/05
juin	23	02/06 au 08/06
	25	16/06 au 22/06
juillet	27	30/06 au 06/07

Spectacle de fin d'année le 06/07/2025 => répétition générale le 05/07/25 toute la journée (offert)

2024/2025

Calendrier des séances forfait «Quintaine»

Groupe A

Rentrée

Fermeture annuel

Vacances scolaire zone B

66€/mois

Challenges internes et fêtes à la ferme

Réunion pédagogique/pot de l'amitié adhérents

mois	Numéro de semaine	Dates
septembre	38	16/09/24 au 22/09/24
octobre	40	30/09 au 06/10
	42	14/10 au 20/10
novembre	44	(27/10 halloween) 28/10 au 03/11
	46	11/11 au 17/11
décembre	48	25/11 au 01/12
	50	09/12 au 15/12 (Noël)

PORTES OUVERTES 15/09/24

Semaine 52 du 23/12 au 29/12

Semaine 2 du 06/01/25 au 12/01/25

février	4	20/01/25 au 26/01/25
	6	03/02 au 09/02
	8	(16/02 carnaval) 17/02 au 23/02
mars	10	(02/03 réunion) 03/03 au 09/03
	12	17/03 au 23/03
avril	14	31/03 au 06/04
	16	14/04 au 20/04
Mai (ré-inscriptions)	18	28/04 au 04/05 (rallye du muguet)
	20	(open) 12/05 au 18/05
juin	22	26/05 au 01/06
	24	09/06 au 15/06
juillet	26	23/06 au 29/06

Spectacle de fin d'année le 06/07/2025 => répétition générale le 05/07/25 toute la journée (offert)

Projet pédagogique

Ferme équestre et pédagogique

Projet pédagogique

Les objectifs pédagogiques

Nos animations s'articulent autour de l'acquisition de savoirs , de savoirs être et de savoirs faire:

- favoriser la découverte active de la nature et du monde vivant.
- sensibiliser les personnes au respect de l'environnement à travers l'étude de l'interdépendance des formes de vies.
- favoriser les relations humaines par l'intermédiaire du rapport à l'animal, aux plantes et à la matière.
- favoriser l'autonomie, la prise de responsabilité et la maîtrise d'apprentissages.

Les principes pédagogiques

La démarche de notre équipe (en collaboration avec des intervenants extérieurs) s'appuie sur le terrain, la pratique, l'expérience, l'enquête, le débat, le jeu...

Nous souhaitons valoriser les comportements responsables et respectueux de l'environnement

Les animations favorisent la solidarité, l'entraide, la responsabilisation et la participation. Elles éveillent la curiosité et le questionnement, favorisant la recherche personnelle, diversifiant les approches et les points de vue.

Cette démarche permet la découverte des différentes capacités physiques, sensorielles et intellectuelles permettant de valoriser l'individu, ainsi que le respect de chaque être au travers des capacités qui lui sont propre en favorisant la mixité sociale et générationnelle.

Les différentes approches

- sensorielles:

Ressentir par le contact avec les animaux, les plantes et la matière (regarder, écouter, toucher, sentir, goûter...) et par la réalisation d'ateliers spécialement dédiés à la découverte et au développement des 5 sens.

- ludiques:

Agir par l'enquête, l'expérimentation, le jeu et l'orientation pour favoriser les apprentissages autonome.

Insertion social et professionnel en renforçant la socialisation et la confiance individuelles et collectives.

- physiques et artistiques:

Agir pour découvrir par la pratique de l'équitation et des activités sportives, ses capacités et ses limites. (projet de groupe)

Apprendre à développer ses capacités physiques et mentale afin de dépasser ses barrières au travers de la persévérance afin d'améliorer ou d'entretenir sa coordination son équilibre et sa santé.

Transformation sociale par les pratiques sportives et artistiques associées qui constituent un véritable levier d'émancipation social. (spectacle de fin d'année)

- scientifiques:

Découvrir par le soin aux animaux et la botanique la diversité du vivant.

Comprendre par des expériences et des tests, le fonctionnement de la nature et de la biologie.

Détermination des espèces faunistiques et floristiques, analyse des comportements et des caractéristiques animales et végétales.

Découverte du cycle de l'eau.

- citoyenne:

Découvrir et comprendre les différences entre les cultures par des jeux de rôles, des spectacles et créations artistiques.

Apprendre à rédiger une chartre et appliquer des règles afin d'aborder la notion de justice, d'équité, d'égalité et de liberté.

Découvrir les enjeux du développement durable et ses différentes facettes.
Création d'action citoyenne en faveur de l'environnement.

Engagements auprès de publics (urbains ou ruraux) sur le territoire, en utilisant des pratiques solidaire artistiques et sportives. (Spectacle de fin d'année)

- médiatique:

Découvrir les différentes formes de communication grâce au support animal.

Apprendre à mettre des mots sur des émotions et extérioriser des problématiques par la médiation animale.

Améliorer les relations entre les individus et travailler sur le respect d'autrui.

Développements de nouveaux centres d'intérêts et champ relationnels

Exemples de Thèmes pédagogique:

Le paysage

Lecture d'un paysage et représentation (dessin, maquette,...)
Analyse de la présence humaine

a) Le bois et le bocage.

- l'arbre et le bois:

découverte sensorielle du bois (ouïe, odorat et toucher)
parcours à l'aveugle à travers le bois par l'intermédiaire d'une ligne de vie (corde) qui permet de se concentrer sur ses sens.
Fabrication d'objets en bois (découpe/ fixation)
Recherche d'empreintes et de traces,
Observation et détermination de l'essence (silhouette, écorce, feuilles, fruits)
Découverte de la biologie de l'arbre.
Dégustation de fruits.

- Le bocage et la haie:

Observation des caractéristiques d'un bocage, rôle de la haie détermination d'espèces végétales, recherche de traces et d'indices de présence animale
Études des relations inter-espèces
Moulages d'empreintes (plâtre)

A la ferme

a) Rencontre animalière.

- les soins:

Découverte des différents aliments et utilisations
Découverte des besoins vitaux des animaux et biologie (reproduction, caractéristiques)
Découverte du comportement animal et analyse.
Curage de l'hébergement.
Massages et papouillage sensoriel.

- Sorties:

Poneys, chiens, chèvres, vaches miniatures, ânes...
Selon l'animal balade à pied, attelage, ou battage sur un circuit balisée.
Agilité canine et éducation (cani-cross, cani-rando, haye-bale, soins, médiation)
Notion de respect mutuel et leadership.

b) Transformation de produits de la ferme:

- découverte des matières premières (fruits, farine, lait, œufs)

- fabrication de pain au levain (constitution du levain, étude de la fermentation) et cuisson.
- fabrication de compotes et confitures (différences de procédé et conservation)

c) Découverte du jardin potager.

Récolte, plantation, soins, rempotage, taille, processus de germination, dégustation...

- découverte du verger (les différents arbres fruitiers et leur biologie, vocabulaire)
- découverte sensoriel du potager aromatique (les essences aromatiques et utilisations)
- découverte du potager légumiers et du jardin de fleurs.(les différents caractéristiques, différents aménagements)

d) L'agriculture durable.

- découverte du cahier des charges en agriculture biologique et des mesures agro-environnementales (conservations des espèces menacées, entretien et restauration des haies)
Analyse des conséquences.

e) Développement durable.

- l'eau et l'homme (cycle naturel et cycle domestique, pollution ,utilisation, ressources)
- le recyclage (tri d'une poubelle, intérêts du tri, filières recyclage, fabrication de papier recycler et objets)
- Etude sur développement de la solidarité et du partage (les différents systèmes d'échanges alternatifs, le troc, les potagers et frigo solidaire...)
- Energies (les différentes sources d'énergies, fossiles et renouvelables) utilisations et limites,
Quels les gestes du quotidien pour réduire la consommation énergétique (utilité économique et environnementale)?

f) Médiation par la pratique sportives et artistiques.

- création de spectacles mêlent pratique équestre, expression vocale, danse, théâtre...
- Découverte de nouvelles pratiques artistiques.

Exemple de stages:

la voix (du cri au chant en passant par le silence, apprendre à dire et sortir de l'agir)

Photographie (créativité, inventer et travailler l'image, jouer avec la lumière, l'image de soi et l'image de l'autre, la perception) débouchant sur une exposition.

Danse (expression corporelle et techniques, agir pour exprimer)

Terre et matière (création de poterie, sculptures, land art avec matériaux de récupération, créativité)

Théâtre (nommer et symboliser les émotions, se mettre à la place d'autrui, travail sur la mémoire personnelle et collective)